

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 Charenton-le-Pont

SOMMAIRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2021 DE L'ASSOCIATION ICOMOS

OUTRE LA PAGE DE GARDE, LE PRESENT DOCUMENT COMPREND UN TOTAL DE 26 PAGES SE
DECOMPOSANT AINSI :

SOMMAIRE	PAGE 1
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 2
COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021	PAGE 8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021	PAGE 12
RAPPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	PAGE 25



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans

94 220 CHARENTON LE PONT

SIRET 784 228 454 00038

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Aux Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour six années consécutives et ce jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ICOMOS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du principe de séparation des exercices sur les opérations encadrées par des budgets de ressources régis par des contrats, et encaissables sous conditions de dépenses effectives. Ces vérifications se sont matérialisées par l'analyse de la comptabilité analytique ventilée par missions.

Nous nous sommes également assurés qu'aucun élément d'importance intervenu avant ou après la clôture ne pourrait remettre en cause d'une façon significative le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport et des autres documents adressés au Comité Exécutif

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité Exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Exécutif.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

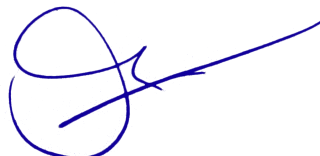
Fait à Châtillon, le Lundi 21 Février 2022

SAS CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



**Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles**

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	68 833,76	47 742,10	21 091,66	0,98	19 798,43	1,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	68 833,76	47 742,10	21 091,66	0,98	19 798,43	1,03
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	146 843,00	12 500,00	134 343,00	6,21	250 897,33	13,07
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 665,10		1 665,10	0,08	3 590,05	0,19
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	17 727,67		17 727,67	0,82	17 727,67	0,92
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 710 333,58		1 710 333,58	79,12	1 489 982,22	77,61
Charges constatées d'avance	276 487,44		276 487,44	12,79	137 871,58	7,18
TOTAL (II)	2 153 056,79	12 500,00	2 140 556,79	99,02	1 900 068,85	98,97
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 221 890,55	60 242,10	2 161 648,45	100,00	1 919 867,28	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	507 332,85	23,47	501 575,01	26,13
Résultat de l'exercice	-28 397,78	-1,30	5 757,84	0,30
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	478 935,07	22,16	507 332,85	26,43
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	81 000,00	3,75	81 000,00	4,22
Provisions pour charges	267 072,00	12,36	210 038,00	10,94
TOTAL (III)	348 072,00	16,10	291 038,00	15,16
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 993,98	1,85	15 192,41	0,79
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	72 038,33	3,33	73 330,35	3,82
. Organismes sociaux	67 551,35	3,12	66 249,76	3,45
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	18 488,22	0,86	8 384,75	0,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	354 511,49	16,40	350 837,54	18,27
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	782 058,01	36,18	607 501,62	31,64
TOTAL (IV)	1 334 641,38	61,74	1 121 496,43	58,42
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 161 648,45	100,00	1 919 867,28	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	103,38		103,38	0,01	146,52	0,01	-43	-29,44
Production vendue biens								
Production vendue services	13 466,85	961 190,04	974 656,89	99,99	989 781,84	99,99	-15 125	-1,52
Chiffres d'Affaires Nets	13 570,23	961 190,04	974 760,27	100,00	989 928,36	100,00	-15 168	-1,52
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			97 916,68	10,05	115 811,27	11,70	-17 895	-15,44
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			173 116,00	17,76	315 031,08	31,82	-141 915	-45,04
Autres produits			462 435,02	47,44	466 272,07	47,10	-3 837	-0,81
Total des produits d'exploitation (I)			1 708 227,97	175,25	1 887 042,78	190,62	-178 815	-9,47
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 579,76	0,16	1 740,39	0,18	-161	-9,24
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			756 979,64	77,66	850 969,03	85,96	-93 990	-11,04
Impôts, taxes et versements assimilés			38 562,47	3,96	29 389,75	2,97	9 173	31,21
Salaires et traitements			487 432,44	50,01	454 506,45	45,91	32 926	7,24
Charges sociales			177 998,91	18,26	175 064,79	17,68	2 934	1,68
Dotations aux amortissements sur immobilisations			100 607,12	10,32	78 698,21	7,95	21 909	27,84
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			148 210,00	15,20	106 569,00	10,77	41 641	39,07
Autres charges			46 170,32	4,74	173 925,73	17,57	-127 755	-73,44
Total des charges d'exploitation (II)			1 757 540,66	180,30	1 870 863,35	188,99	-113 323	-6,05
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-49 312,69	-5,05	16 179,43	1,63	-65 491	-404,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations					675,38	0,07	-675	-100,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			437,20	0,04	453,94	0,05	-16	-3,52
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			20 460,52	2,10	12 333,67	1,25	8 127	65,90
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			20 897,72	2,14	13 462,99	1,36	7 435	55,23
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			71,63	0,01	153,06	0,02	-82	-53,58
Différences négatives de change			2 551,18	0,26	19 593,91	1,98	-17 042	-86,97
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			2 622,81	0,27	19 746,97	1,99	-17 124	-86,71
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			18 274,91	1,87	-6 283,98	-0,62	24 557	390,85
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-31 037,78	-3,17	9 895,45	1,00	-40 932	-413,65

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 640,00	0,27			2 640	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	2 640,00	0,27			2 640	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			4 137,61	0,42	-4 137	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			4 137,61	0,42	-4 137	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 640,00	0,27	-4 137,61	-0,41	6 777	163,81
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 731 765,69	177,66	1 900 505,77	191,98	-168 740	-8,87
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 760 163,47	180,57	1 894 747,93	191,40	-134 584	-7,09
RÉSULTAT NET	-28 397,78	-2,90	5 757,84	0,58	-34 154	-593,25
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 161 648,45 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de – 28 397,78 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Pour la deuxième année consécutive, l'association a été impactée par la crise sanitaire de la COVID-19. Plusieurs projets qui avaient été reportés sur 2021 ont été à nouveau décalés à 2022.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2.2. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

2.2.3 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite estimés à 44 362 euros au 31/12/2021 ont été comptabilisés pour la première fois dans les comptes annuels.

Une reprise de provision de 3 547 euros a été comptabilisée sur l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	53 933	14 900		68 833
Immobilisations financières				
TOTAL	53 933	14 900		68 833

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	34 135	13 607		47 742
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	34 135	13 607		47 742
TOTAL GENERAL (I+II+III)	34 135	13 607		47 742

3.3 Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	146 843	146 843	
Autres créances	1 665	1 665	
Charges constatées d'avance	276 487	276 487	
TOTAL	424 996	424 996	

3.4 Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	1 228
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	437
TOTAL	1 665

3.5 Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	7 440	12 500	7 440	12 500
Comptes financiers				
TOTAL	7 440	12 500	7 440	12 500

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds associatifs

Postes	A	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Report à nouveau	501 575	5 758		507 333
Excédent ou déficit de l'exercice	5 758		28 398	-28 398
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	507 333	5 758	28 398	478 935
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	507 333	5 758	28 398	478 935

4.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées <ul style="list-style-type: none"> - à l'exercice - aux exercices ultérieurs 		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		507 333
SOLDE		507 333

4.3 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	81 000			81 000
Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à Provisions pour amendes et pénalités	47 909		3 547	44 362
Provisions pour pensions obligatoires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	162 129	222 710	162 129	222 710
Autres provisions pour charges				
TOTAL (II)	162 129	213 710	162 129	213 710
TOTAL GENERAL (I+II)	162 129	213 710	162 129	213 710
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		222 710	162 129	

4.4 Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	39 994	39 994		
Dettes fiscales et sociales	158 078	158 078		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	380 431	380 431		
Produits constatés d'avance	782 058	782 058		
TOTAL	1 360 561	1 360 561		

4.5 Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	39 994
Dettes fiscales et sociales	126 438
Autres dettes	42 772
TOTAL	209 204

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 Subventions reçues et fonds dédiés**

Subventions perçues des gouvernements :

- Ministère Chinois de la Culture (SACH) = 23 750 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Coréen de la Culture = 29 167 euros – affectation : étude « Water in Asia »
- Ministère de la Wallonie de la Culture = 10 000 euros – affectation : étude « Nom. Transnationales en Péril»

Total des subventions perçues = 97 917 euros

5.2 Subventions d'investissements

Aucune subvention d'investissement n'a été perçue sur l'exercice.

5.3 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au titre l'exercice 2021 s'élèvent à un total de 58 750 euros.

- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros
- Ministère Chinois de la Culture = 23 750 euros

Il s'agit de subventions d'exploitation.

Elles ne sont assorties d'aucune condition suspensive.

5.4 Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

COMPTES n°	TYPES de RESSOURCES	31/12/2021	%	31/12/2020	VARIATION	
705 910	CONTRATS UNESCO	781 086	50,88%	783 145	-2 059	-0,26%
758 XXX	COTISATIONS	453 138	29,52%	449 709	3 429	0,76%
705 930	MISSIONS de CONSEIL	108 565	7,07%	76 676	31 889	41,59%
740 XXX	SUBVENTIONS	97 917	6,38%	115 811	-17 895	-15,45%
705 920	AUTRES CONTRATS	71 539	4,66%	131 953	-60 414	-45,78%
708 XXX	ACTIVITES ANNEXES	1 859	0,12%	1 631	228	13,99%
706 XXX	PRESTATIONS de SERVICE	11 608	0,76%	-3 623	15 231	-420,41%
754 XXX	DONS	9 298	0,61%	15 000	-5 702	-38,02%
707 XXX	VENTES DIVERSES	103	0,01%	147	-43	-29,44%
TOTAL		1 535 112	100,00%	1 570 449	-35 337	-2,25%

5.5 Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	0
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	0
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	0

6. AUTRES INFORMATIONS**6.1 Effectif moyen**

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	4	1	5
Non cadres	5	0	5
TOTAL	9	1	10

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 10 296 euros TTC.



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SPECIAL

International Council on Monuments and Sites ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 CHARENTON LE PONT
SIRET 784 228 454 00038

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 Décembre 2021

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association-, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées, et ce conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre association a versé à des membres du Comité Exécutif, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, une somme totale de 2 750,04 Euros à titre de remboursements de frais et d'honoraires se décomposant comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| - Mme Teresa PATRICIO, présidente | 2 098,05 Euros |
| - Mme Riin ALATALU, vice-présidente | 651,99 Euros |

Fait à Châtillon, le Lundi 21 Février 2022

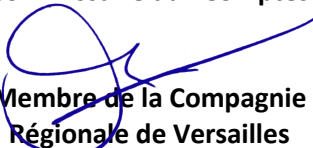
SAS

CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles